

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

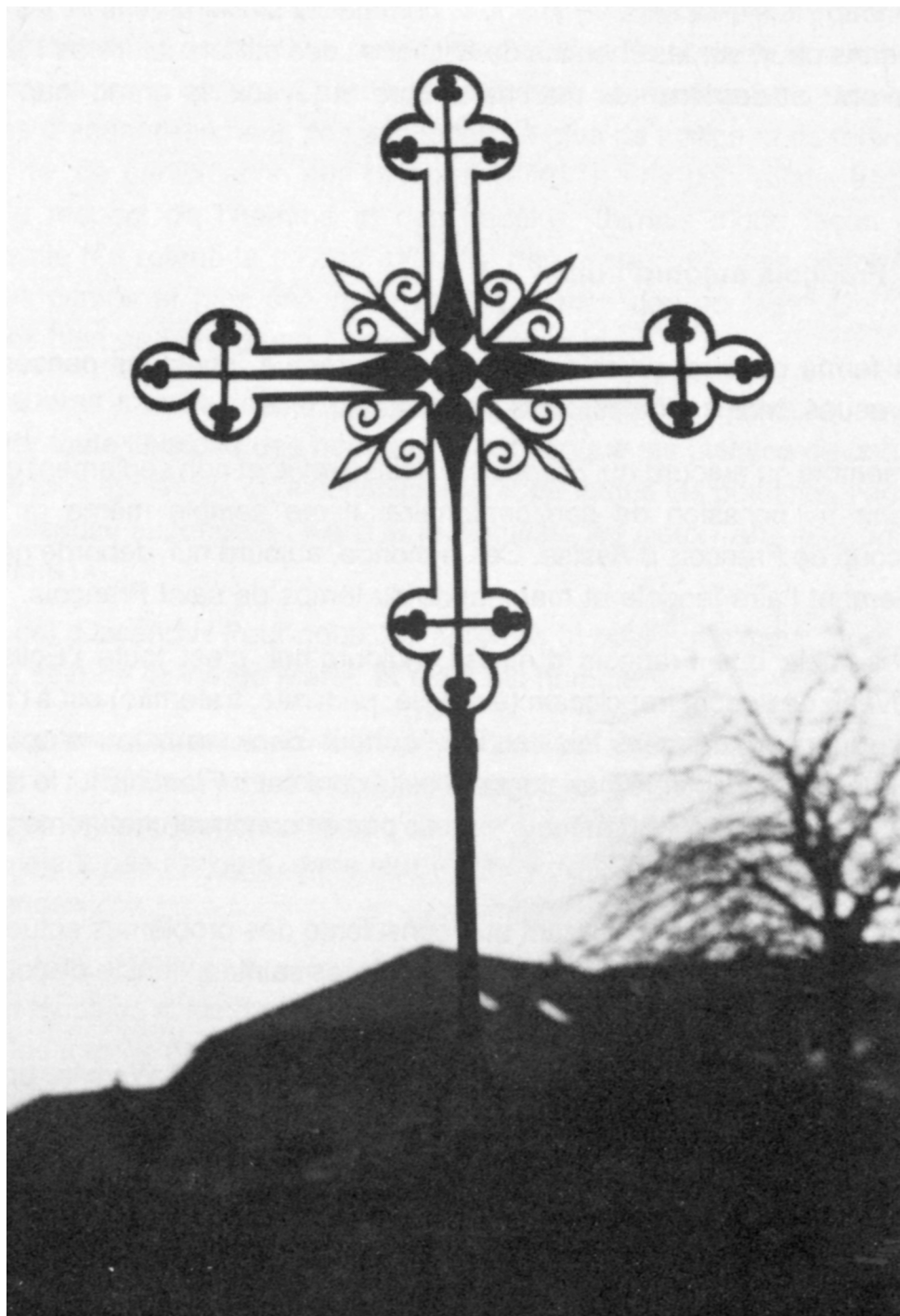
Edition numérique

Jean-Marie THEURILLAT

La chapelle des Martyrs à Vérolliez :  
notes en cours de restauration

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1982, tome 78, p. 226-234

© Abbaye de Saint-Maurice 2013



La croix tréflée ornant le sommet du clocher de la chapelle.

Œuvre du XVIII<sup>e</sup> siècle, restaurée en 1982.

# *La chapelle des Martyrs à Vérollez*

*Notes en cours de restauration*

## **L'environnement**

La chapelle des Martyrs de Vérollez faisait partie, jusqu'en 1972, de l'environnement de la Congrégation des Sœurs de saint Maurice, elle en était « le » sanctuaire, le lieu de l'adoration perpétuelle.

Depuis le départ des Sœurs en 1972 et l'achat de leurs terrains et bâtiments par la Société des Ciments Portland, il fallut repenser le problème de la chapelle pour elle-même, lui créer son domaine propre. C'est ainsi qu'en 1975 et 1976, grâce au dynamisme du chanoine Léo Müller, à l'aide généreuse d'aimables donateurs et à des échanges de terrains, l'Abbaye entreprenait

- la fermeture par un remblai de terre au nord-est de la combe destinée à recevoir les grands pèlerinages (3000 personnes et plus)
- une plantation d'arbres masquant la vue sur les dépôts de l'usine de ciment
- l'aménagement du parvis ouest, pour y accueillir les pèlerinages jusqu'à deux mille personnes, par exemple les veillées organisées chaque année à l'occasion de la fête de saint Maurice
- la création, d'entente avec la direction de l'usine, d'une infrastructure de circulation, d'amenée et d'évacuation des eaux, d'alimentation indépendante en gaz et électricité.

## Le sanctuaire

Restait le sanctuaire lui-même, dont l'état était proche de la décrépitude. Fissures et décollages des crépis de façade, délabrement des menuiseries extérieures, de la charpente et de la couverture ; murs intérieurs et autel imprégnés d'humidité et de salpêtre ; tableaux et vitraux craquelés ; installations de chauffage et d'électricité hors d'usage : tout était à reprendre.

Relevés architecturaux, études et sondages, démarches auprès des instances cantonales et fédérales des Monuments historiques aboutissaient à la décision commune de la Confédération, du Canton du Valais et de l'Abbaye :

— d'entreprendre sans tarder une restauration complète du sanctuaire, confiée à M. Jean-Michel Rouiller, architecte,

— de faire une exploration archéologique systématique de la chapelle et de son entourage immédiat sous la direction de M. Werner Stöckli.

Le 4 janvier 1982, l'Atelier d'archéologie médiévale de Moudon ouvrait le chantier archéologique. Il devait être suivi des travaux de maçonnerie, de charpente et de ferblanterie-couverture, aujourd'hui en voie d'achèvement.

Le rapport technique de l'archéologue paraîtra prochainement, rédigé par M. Werner Stöckli et je ne voudrais entreprendre ici qu'un rapide survol de l'histoire du sanctuaire, telle que nous l'ont révélée des documents originaux, les chroniques et les premières confirmations archéologiques.

## La chapelle actuelle

Elle date, pour l'essentiel, du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après plusieurs essais de restauration partielle et d'« ornementation » du sanctuaire précédent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, sur demande du Nonce, le chapitre de l'Abbaye décide le 4 juillet 1736 de restaurer la chapelle et le 10 septembre 1739 de la reprendre *a fundamentis*.

Les décisions seront rapidement mises à exécution puisque le 9 mai 1746 l'Abbé Jean-Joseph Claret pouvait bénir et doter la chapelle, « flanquée dans sa partie antérieure d'une petite construction à l'intention des malades venant de toute part demander leur guérison par l'intercession des saints Martyrs ». Ce document est transcrit ci-dessous, en annexe.

Cette petite construction n'est autre que la sacristie actuelle placée « en avant de la chapelle », au sud-ouest.

Dans l'entrée fut inséré le portail sculpté et armorié que le chanoine François Perriard avait fait construire pour l'édifice précédent en 1662 ; il porte l'inscription suivante :

V(ENERANDVS] D[OMINVS] FRAN[CISCVS] PERRIARD 1662 IN  
[HONORE] S[ANCTI] MA [VRICII] F[ERI] F[ECIT]

Un portique monumental avec fronton reposant sur deux colonnes y fut également édifié en 1744, comme encadrement de la pierre sous laquelle les malades avaient coutume de prier. Il ne semble pas que l'emplacement de ce portique à l'intérieur de la chapelle ait été prévu dès le début de la construction. En effet, la partie sud du fronton porte une inscription dont la moitié au moins est prise dans la maçonnerie. Elle pourrait être reconstituée ainsi :

[AD THEBAEORVM] MARTYRVM  
[MAVRICII ET SOC]IORVM EI[VS] GL[ORI]AM

La chapelle bénie en 1746 avait un autel adossé au mur est : un rectangle de maçonnerie couronnée par une dalle de marbre noir, vraisemblablement réutilisée des autels précédents. Mais dès le 2 novembre de l'année suivante, l'Abbé Jean-Joseph Claret signait une « convention » avec le sculpteur Jean Bozzo pour l'exécution d'un autel en bois sculpté, doré et peint, avec un couronnement « jusqu'au niveau de la fenêtre ronde » (Archives de l'Abbaye, Tir. 63).

Telle qu'elle se présentait en 1982, elle avait subi deux transformations, qui nous sont connues par les archives de la Congrégation des Sœurs de saint Maurice et par les notes du chanoine Pierre Bourban, à l'Abbaye : « En 1891, sous M. le Prieur Revaz, la chapelle a été reblanchie et on y a fait une sacristie. La porte de la chapelle a été avancée pour gagner de la place. » (Au cours de la restauration la porte sera remise à son emplacement primitif, de façon à rendre plus sensible le plan carré de la chapelle ainsi que la belle ordonnance du porche à double voûte d'arêtes.)

En 1911-1912, sous la direction de M. le Prieur Pierre Bourban, la chapelle reçoit un chauffage central (l'un des premiers en Valais ?), un sol en mosaïque, un vitrail œil-de-bœuf, une tribune avec large ouverture en plein cintre sur la chapelle. En outre, « en refaisant le toit la chapelle a été exhaussée », sans doute pour la création du dortoir au-dessus de la tribune. M. Joseph Morand, de Martigny, peint les médaillons de la voûte et des quatre angles des murs, ainsi que le Chemin de croix, qui est inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 1912. La partie inférieure de l'autel et le médaillon supérieur tombant en ruine, sont remplacés par un sculpteur milanais, Pierre Tronconi.

### **Un édifice au XIII<sup>e</sup> siècle**

A quelques centimètres sous le sol de la chapelle actuelle apparurent les très importantes maçonneries de l'édifice qui l'avait immédiatement précédée. Elles étaient fondées à plus de quatre mètres. Le mur nord de cette construction était déplacé d'un peu plus de deux mètres vers le sud, alors que le mur sud servait de fondation à l'église actuelle. Réduite dans la largeur, elle était par contre de quelque six mètres plus longue : elle représentait un rectangle d'environ 8 mètres sur 16. A cause du changement d'axe, l'autel se trouvait légèrement déplacé vers le sud et en partie décollé de la paroi est, mais il servait de fondation à l'autel de la chapelle actuelle sur les deux tiers de sa largeur. Une annexe (sacristie ?) la flanquait dans sa partie nord-ouest.

Cet édifice est sans doute celui qui fut reconstruit au XIII<sup>e</sup> siècle, après que la chapelle précédente ait été presque entièrement détruite par un éboulement du Mauvoisin. Les murs nord avaient l'aspect d'une véritable digue destinée à la protéger des futures frasques du torrent.

L'acte de consécration de cette chapelle par Aymon, évêque de Verceil, est du 8 septembre 1290. Il précise qu'elle est dédiée à saint Maurice et ses compagnons et à saint Martin, dont les liens légendaires avec la plaine de Vérolliez sont bien connus. Boniface, évêque de Sion, assiste à la consécration et accorde une indulgence aux pèlerins qui viendront y prier. Cet acte de consécration est transcrit ci-dessous en annexe.

## Les constructions antérieures

Parallèles et très proches des murs sud, à quelque 50 centimètres à l'intérieur de l'édifice, les substructures d'une construction antérieure ont été mises au jour sur une longueur d'environ 8 mètres. Elles étaient fondées bien moins profondément que l'édifice du XIII<sup>e</sup> siècle et c'est sans doute la raison pour laquelle les façades exposées aux débordements du torrent ont été balayées sans laisser de traces.

Jean Jodoc de Quartéry se fait l'écho, au XVII<sup>e</sup> siècle, de chroniques anciennes selon lesquelles cette chapelle aurait été restaurée une première fois à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par un prévôt Wido, cité d'autre part dans un acte de 1108. Une deuxième restauration aurait également eu lieu en 1174 par l'Abbé Burcard, qui songeait même à y transporter les bâtiments de l'abbaye ; une nouvelle inondation l'aurait fait renoncer à ce dernier projet.

Et avant cette construction du X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle ?

Le Mauvoisin a si bien réalisé son œuvre dévastatrice que les explorations archéologiques n'ont rencontré que du limon et du sable sur plusieurs mètres de profondeur : le torrent s'y est creusé un véritable lit emportant tout sur son passage.

Une conjecture alors ?

Il n'est pas certain que l'emplacement traditionnel du martyr de saint Maurice et de ses compagnons ait été marqué dès l'origine par un mémorial bâti. Une pierre dressée aurait pu en tenir lieu. Ne serait-ce pas là, peut-être, l'origine véritable de la pierre fixée par une armature métallique au mur de la chapelle et dans laquelle la légende veut voir « la pierre sur laquelle saint Maurice subit le martyre ? »

Plutôt que de rêver, attendons les analyses scientifiques des archéologues. Si ces quelques notes suscitent chez les lecteurs des « Echos » cette attente impatiente, elles n'auront pas été inutiles.

Et prenons un rendez-vous d'action de grâce pour le printemps, dans un sanctuaire rénové, « plus beau qu'avant ». Ce XX<sup>e</sup> siècle finissant aura ainsi apporté sa contribution à la louange de Dieu qui suscita, il y a bientôt dix-sept siècles, le merveilleux témoignage de saint Maurice et de ses compagnons.

Enfin, il n'est peut-être pas superflu de mentionner aux amis de l'Abbaye de Saint-Maurice qu'ils peuvent participer au gros effort financier consenti pour cette restauration. Un compte de chèques « Rénovation de la chapelle de Vérollez, Saint-Maurice » (19 - 10 805), est à leur disposition.

Jean-Marie Theurillat

## A n n e x e I

*1290, 8 septembre, Saint-Maurice. Acte de consécration de la chapelle de Vérollez par Aymon, évêque de Verceil, avec confirmation de Boniface, évêque de Sion. Deux sceaux pendants sur fil, dont seul celui de l'évêque de Sion est conservé. Original aux archives de l'Abbaye, tir. 63, p. 4, n° 1.*

Aymo miseratione divina episcopus Vercellensis et comes. Universis Christifidelibus ad quos presentes littere pervenerint eternam in Domino salutem. Quum ut ait apostolus omnes stabimus ante tribunal Christi recepturi que gessimus in corpore sive bonum fuerit sive malum, oportet nos diem messisionis extreme misericordie operibus prevenire ac etemorum intuitu seminare in terris quod reddente Domino multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes quoniam qui parce seminat parce et metet et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur religiosi viri Abbas et conventus monasterii sancti Mauricii Agaunensis ordinis sancti Augustini Sedunensis diocesis nobis significare curaverint quandam capellam in prato de Viroleto in honore beatorum marthirum Mauricii et sociorum ejus de novo fundatam et constructam esse in quo quidem prato dictorum marthirum facta fuit effusio sanguinis gloriosa, et dicti religiosi nobis humiliter supplicaverint ac nos requisierint ut nos dictam capellam consecrarem et dedicarem in honore marthirum predictorum, idcirco nos ipsam capellam motu divino in honore dictorum marthirum Mauricii sociorumque ejus et beati Martini confessoris atque pontificis consecravimus et dedicavimus cum altari et ipsius consecrationis ac dedicationis diem vobis annis singulis sexto idus septembris celebriter imposterum



statuimus excolendum ac omnibus ad dictam capellam ipsa die humiliter venientibus vere penitentibus et confessis quadraginta dies et infra octabas dictos quadraginta dies de auctoritate Dei omnipotentis et beate ac gloriose Virginis Marie confisi de injuncta eis penitencia misericorditer relaxamus. Nos vero Bonifatius Dei gratia episcopus Sedunensis auctoritate predicta et beati Theodoli patroni nostri confisi quadraginta dies de injuncta eis penitencia similiter misericorditer relaxamus dictam indulgenciam predicti domini episcopi Vercellensis ratam et gratam habentes et etiam confirmantes. In quorum omnium predictorum robur et testimonium sigilla nostra presentibus litteris duximus apponenda. Datum apud Sanctum Mauricium Agaunensem sexto idus septembris anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.

## Annexe II

*1746, 9 mai, [Saint-Maurice]. Bénédiction de la chapelle de Vérollez par l'Abbé Jean Joseph Claret. Sceau sur papier attaché. Original aux archives de l'Abbaye, tir. 63, p. 4, n° 10.*

IN NOMINE SANCTISSIMAE ET INDIVIDUAE TRINITATIS AMEN. JOHANNES JOSEPHUS CLARET PER DEI PATIENTIAM ET SANCTAE SEDIS GRATIAM almae ac solius Beatorum Petri et Pauli apostolorum juris ecclesiae Sancti Mauriti Agauni Abbas fidelibus Christi praesentibus et posteris in perpetuum fiat notum quia saepius ex oblivione plurima novimus incommoda pervenisse dum ea quae memoriter retinere volumus mente excedunt et more fluentis aquae animo dilabuntur, utile duximus aliquid eorum quae per manum nostram facta sunt quaeque posterorum paci proficere credimus litterarum memoriae commendare. Cum itaque per antiquissimum sacellum in gloriosissimi Mauriti archiducis et SS. sociorum Thebeae Legionis martyrum honorem in loco eorum confessionis in territorio Epauni Viroleto nuncupato erectum et consecratum jam vetustate in ruinam primum a fundamentis in forma in qua hodie conspicitur reaedificari cum aedicula in parte anteriori pro aegrotis illuc undique confluentibus sanitatem SS. nostrorum Agaunensium intercessione recuperaturis curaverimus, hodie currente nona mensis maii anni supra millesimum septingentesimi quadragesimi sexti auctoritate ordinaria qua in hoc et in aliis locis a regali nostra abbatia dependentibus potimur, ritu solemniter in rituali praescripto, assistentibus nobis multum reverendis canonicis et confratribus nostris bene dilectis, illud benediximus et sic ad majorem Dei ac Deiparae Virginis gloriam, non sine sumptibus reaedificatum gloriosissimorum Mauriti et sociorum martirum qui pro Christo ibidem sanguinem suum fuderunt passioni ac triumpho obtulimus et dedicavimus, offerentes Altissimo omni religionis cultu et veneratione quorum pares fuimus oblationem mundam, hostiam sanctam et immaculatam in ara in medio mensae altaris incrustata per primum sacrificium quod in honorem SS. nostrorum tutelarium solemniter celebravimus, humillime pro his exposcentes remissionem

omnium delictorum atque in posterum juge tantorum patronorum praesidium nobis et omnibus in hoc loco orantibus quem sanguinis unda perfudit et praetiosorum corporum societas consecravit. Porro cum in omni ecclesia, capella seu oratorio publico debet ex obligatione certus numerus missarum litari, ad hunc enim effectum altaria ibidem eriguntur et dos constitui solet quae pro hoc nostro sacello in prato, vineis adjacentibus et censibus feudalibus sufficiens uti ex antiquis recognitionibus consistere reperitur, unde dubio non relinquitur locus adesse onus quasdam missas annualiter ibidem celebrandi. Quare pro adimplemento obligationis nostrae et conscientiae exoneratione ab inceptis constituimus et mandamus caelebrah in dicto sacello quotannis praeter particulares fundationes tres missas scilicet unam in solemnitate SS. tuteliorum, secundam in festo Inventionis sacrarum eorundem reliquiarum et tertiam in festo Revelationis sancti Mauricii archiducis vel saltem infra octavas earundem festivitatum. Quod in Domino praecipimus observari. In quorum fidem praesentes sigillo nostro manuali subsignatione cancellarii abbatiae muniri fecimus anno et die quibus supra.

*(signature manuelle)* Joannes Josephus Claret Abbas